

Questions diverses pour CTSD

Continuité pédagogique :

Problèmes de connectivité / de logistique :

Quelle est l'organisation proposée liée aux difficultés du numérique ?

Afin d'assurer la continuité pédagogique, nous devons adresser aux parents, des travaux qui doivent être réalisés par leurs enfants.

Par quel biais cela doit se faire quand :

- Il n'y a pas d'ENT au sein de l'école,
- Il est interdit d'utiliser la boîte mail professionnelle de l'enseignant,
- Il est interdit d'utiliser la boîte mail professionnelle de l'école,
- Il est interdit de se déplacer à l'école, de donner rendez-vous aux parents pour leur donner, en main propre, le travail.

Les enseignants ont fait preuve d'imagination : certains ont créé une nouvelle adresse mail, d'autres passent par une seconde adresse mail de l'école, puis d'autres, sans information et dans l'urgence, ont utilisé leur boîte mail personnelle.

Le DASEN nous prévient de suite qu'il ne pourra pas répondre à toutes nos questions, qu'il y a des (vrais) constats mais que nous avons tous dû nous adapter, y compris eux. Par exemple, tous les personnels n'ont pas de téléphones professionnels. Il cite un exemple du personnel de la DSDEN qui a dû utiliser son téléphone personnel pour appeler les agents mobilisés pour le personnel soignant.

Est-ce que le partenariat avec la Poste est actif ? Où cela en est dans le département ?

Partenaire qui permet de numériser des docs et de les envoyer par la poste. (Tout n'est pas clair pour eux non plus...) Le personnel recevra une note explicative pendant les vacances.

Chaque enseignant peut déposer des documents en version électronique sur une plateforme, la Poste les récupère, les imprime, les met dans une enveloppe à l'adresse des parents concernés avec une enveloppe T pour le retour (avec une adresse précise indiquée) et les envoie. Au retour, la Poste numérise les documents et les remet sur la plateforme.

Il y aura un utilisateur référent : tout passe par lui. (pourquoi ?) Qui ? Apparemment directeur ou chef d'établissement.

Il leur manque encore quelques infos : être sûr que ça arrive à la bonne famille et au bon enseignant. En attente d'infos du ministère.

Pour aider certaines familles sans moyens d'impression, de connexion, certains enseignants impriment les documents et les déposent dans la boîte aux lettres des élèves.

Problème de l'utilisation des outils personnels des enseignants : nous utilisons nos ordinateurs, nos téléphones, notre papier, notre encre, notre connexion, notre électricité. L'administration, dans une situation exceptionnelle, pourrait verser une indemnité spéciale, pour compenser les frais exceptionnels dans une situation de crise sanitaire.

Pas de réponse.

Nombreux sont les enseignants qui doivent appeler les familles pour diverses raisons.

Ces mêmes enseignants ont parfois oublié de se mettre en "appel masqué" ou ils ne savaient pas comment faire. Les parents ont donc les numéros personnels des enseignants. Serait-il possible d'équiper tous les enseignants d'une carte SIM professionnelle afin d'éviter toute sollicitation à outrance des parents ? Il ne faut pas oublier que les agents ont un droit à la déconnexion.

Pas de réponse.

Pour pallier le manque de matériel de certaines familles identifiées comme particulièrement défavorisées (papiers, stylos...), existe-t-il un protocole avec des associations et/ou des mairies ? Peut-il y avoir un recensement de ces familles, en lien avec les services médico-sociaux, notamment dans le premier degré ?

Pas de réponse.

Sur le plan administratif

Du côté des élèves

Certaines écoles commencent déjà à préparer les passages en 6ème, d'autres non. Dans certains collèges, des bourses n'ont pas été versées en temps et en heure. Quelles sont les consignes pour les administrations ? Quelle organisation est prévue dans les semaines à venir pour assurer la continuité administrative des élèves ?

Bourses : en cours, délais donnés, c'est la priorité. Il n'y a pas de blocage complet normalement tout est payé.

Du côté des personnels

Dans le premier degré, nous devons remplir un questionnaire concernant notre situation administrative. Quelle est la position de l'agent quand il coche : "votre état de santé ne vous permet pas de travailler avec ou sans arrêt de travail, les conditions matérielles ne vous permettent pas de télétravailler, garde d'enfants".

Est-ce que tous les enseignants ont répondu à ce questionnaire ? Quel est l'impact de l'absence de réponse ?

*Télétravail pour beaucoup ou travail sur sites. Ceux qui ont des problèmes de connexion ou enfants en bas-âge qui ne peuvent pas télétravailler sont en autorisation spéciale d'absence. Il n'y a pas d'incidence sur la rémunération. C'est une position administrative.
Ceux qui n'ont pas répondu au questionnaire : ils ont été mis en télétravail.
Objectif de ce questionnaire : pouvoir contacter le personnel.
Pour le second degré : ils sont passés par le chef d'établissement.*

RPS :

Nombreux enseignants présentent des signes de fatigue voire de burn out. (enseignant en télétravail + garde d'enfants qui entraînent l'obligation de travailler en soirée voire la nuit ; sollicitations multiples hors temps de travail ; angoisses face au retour des vacances et après le déconfinement). Quelle prise en charge pour ces enseignants ?

Vraie réalité. Cellule d'écoute psychologique pour en parler, échanger, relativiser.

La MGEN a également mis en place un dispositif d'écoute.

Pour l'instant pas grand-chose de plus. Même problème du côté des parents : trop de devoirs, ils n'y arrivent pas, ne savent pas comment faire etc.

Déconfinement :

Si le déconfinement a lieu avant la fin de l'année scolaire, est-ce qu'un temps sera prévu pour que les enseignants puissent se retrouver et s'organiser avant de reprendre les élèves ?

Le déconfinement se fera par étapes progressives c'est sûr mais en attente de réponses ministérielles.

Mouvement départemental :

Quelle est la politique départementale, pour la rentrée 2020/2021, concernant les temps partiels sur autorisation ? Ainsi que sur les demandes de disponibilité ?

Pas de changement, comme les années précédentes.